

ACTION URGENTE

CRAINTES POUR LA SANTÉ D'UN MILITANT INJUSTEMENT DÉTENU

Militant politique de premier plan et ancien porte-parole du Mouvement de la jeunesse du 6 avril, Mohamed Adel est soumis à une détention arbitraire depuis plus de huit ans pour avoir exercé ses droits fondamentaux. Sa santé physique et psychologique s'est fortement détériorée du fait de sa détention arbitraire prolongée, d'une privation de soins adéquats et d'un manque d'accès à la lumière du soleil. On continue à lui refuser un examen par des médecins spécialistes bien qu'il souffre de plusieurs graves problèmes de santé, et qu'il ait exprimé des pensées suicidaires et son intention d'entamer une grève de la faim illimitée lors d'une visite de sa famille le 6 juillet 2026.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Procureur de la République - Mohamed Shawky Ayyad
Office of the Public Prosecutor, Madinat al-Rehab
Cairo, Égypte
Fax : + 202 2577 4716 X : @EgyptianPPO*

Monsieur le Procureur,

Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude au sujet du maintien en détention arbitraire de Mohamed Adel, militant politique de premier plan et ancien porte-parole du Mouvement de la jeunesse du 6 avril. Au 19 juin 2026, Mohamed Adel avait passé huit ans en prison pour avoir simplement exercé ses droits humains. En septembre 2023, le tribunal correctionnel d'Aga, dans le gouvernorat de Daqahliya, l'a condamné à quatre ans de prison sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, notamment « appartenance à un groupe illégal ». Les autorités carcérales l'ont cependant informé que les cinq années qu'il avait passées en détention provisoire ne seraient pas prises en considération dans le calcul de sa peine, qui ne commencerait selon eux qu'à partir du jour du jugement, fixant ainsi sa date de libération potentielle au 2 septembre 2027. Le service du procureur général de la sûreté de l'État a ouvert des enquêtes contre lui dans d'autres affaires s'appuyant sur de fausses accusations similaires, une pratique abusive communément appelée « rotation », ayant pour but de maintenir les opposant-e-s derrière les barreaux pour des durées indéterminées.

Les autorités carcérales continuent de le priver de soins adaptés, et l'empêchent notamment d'être examiné par des médecins spécialistes pour les divers problèmes de santé qu'il a développés depuis le début de son incarcération. Il présente entre autres des douleurs thoraciques persistantes, une luxation de l'épaule, une atrophie musculaire de l'épaule, des lésions au cartilage et au ligament du genou, une accumulation de liquide au niveau du genou, des problèmes gastro-intestinaux, et une décoloration et une détérioration graves des ongles. Les autorités carcérales ont par ailleurs arbitrairement empêché Mohamed Adel de passer ses examens de troisième cycle universitaire.

Son épouse a signalé que sa santé psychologique s'est considérablement dégradée. Lors d'une visite en prison le 6 juillet 2026, Mohamed Adel lui a dit qu'il avait l'intention d'entamer une grève de la faim illimitée parce qu'il ne croit plus qu'il sera un jour relâché, et pense qu'il restera en prison jusqu'à sa mort. Il a également exprimé des idées suicidaires, disant qu'il voulait « mourir rapidement ». Elle a seulement été en mesure de le persuader de reporter le début de sa grève de la faim.

Je vous prie de libérer Mohamed Adel immédiatement et sans condition, et d'abandonner toutes les accusations portées contre lui, car il est détenu uniquement pour avoir exercé ses droits fondamentaux. Dans l'attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu'il soit détenu dans des conditions respectant les normes internationales, et puisse communiquer avec sa famille et ses avocats, et consulter des professionnels de santé qualifiés, afin de bénéficier de soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mohamed Adel a été arrêté une première fois le 19 décembre 2013, en compagnie d'autres militant·e·s, pour des accusations en lien avec sa participation à des manifestations non autorisées, en violation de la Loi n° 107 de 2013 relative aux manifestations. Il a été condamné à une peine de trois ans de prison, suivie de trois ans de mise à l'épreuve sous surveillance de la police, ainsi qu'à une amende de 50 000 livres égyptiennes (environ 900 euros). Il a été libéré en janvier 2017 et placé sous la surveillance quotidienne de la police, de 18 heures à 6 heures du matin. Le 19 juin 2018, il a de nouveau été interpellé lorsqu'il s'est présenté au poste de police d'Aga, dans le gouvernorat de Daqahliya. Accusé d'« appartenance à un groupe illégal » et de « diffusion de fausses nouvelles », il a été placé en détention dans le cadre de l'affaire n° 5606, district d'Aga, ville de Mansoura, gouvernorat de Daqahliya. Peu après, il a été visé par des accusations analogues dans le cadre de l'affaire n° 4118 de 2018 à Sherbin, dans le gouvernorat de Daqahliya. En 2020, il a été convoqué par le service du procureur général de la sûreté de l'État et accusé de faits similaires dans le cadre de l'affaire n° 467 de 2020. Il a passé deux ans et sept mois en détention provisoire jusqu'à ce que sa libération soit ordonnée le 27 janvier 2021, contre une caution de 10 000 livres égyptiennes (environ 180 euros). Les forces de sécurité ont cependant refusé de le libérer. Il a été maintenu en détention illimitée sans procès au-delà de la durée maximale légale de la détention provisoire, fixée à deux ans, par le biais de la pratique abusive communément appelée « rotation ». Il a passé deux ans et sept mois supplémentaires en détention provisoire jusqu'à ce qu'il soit déféré devant un tribunal dans le cadre de l'affaire n° 2981 de 2023 et condamné à quatre ans d'emprisonnement le 2 septembre 2023. Au lendemain de son arrestation, en juin 2018, Mohamed Adel a été incarcéré à la prison de Mansoura, dans le gouvernorat de Daqahliya. En mai 2022, il a été transféré à la prison de très haute sécurité de Gamassa, également située dans le gouvernorat de Daqahliya, après la démolition de la prison de Mansoura. Le 31 décembre 2024, il a été transféré de la prison de Gamassa, où il était privé d'accès à une nourriture suffisante, à celle du Dixième jour de ramadan (Section 4).

Le 15 janvier 2026, la famille et les avocats de Mohamed Adel ont déposé une plainte officielle auprès du parquet, réclamant une enquête sur ses allégations selon lesquelles il a été agressé en prison. Lors d'une visite au parloir le 14 janvier, Mohamed Adel a raconté à sa femme que d'autres détenus l'avaient frappé, avaient tenté de l'étrangler en lui serrant le cou et avaient menacé de le tuer le 10 janvier, après que des gardiens l'ont sorti de sa cellule ; ces derniers ne sont absolument pas intervenus. Sa femme a confirmé avoir vu des ecchymoses sur son genou droit et des marques de strangulation sur son cou. Lorsque sa famille a publiquement annoncé avoir déposé plainte, le ministère de l'Intérieur a publié une déclaration le 15 janvier 2026, niant que Mohamed Adel ait été agressé. Le 19 janvier, le procureur général du parquet d'appel de Mansoura a interrogé sa femme et son père en relation avec cette plainte. Depuis cette agression, les autorités de la prison du Dixième jour de ramadan empêchent Mohamed Adel de faire de l'exercice, une activité précédemment quotidienne pour lui, et le gardent enfermé dans sa cellule, lui permettant de la quitter uniquement à l'occasion des visites de sa famille. Il a ainsi été privé de la lumière du soleil. Parallèlement, l'enquête sur son agression n'a pas avancé. Si des procureurs l'ont interrogé en prison le 27 janvier 2026, aucune information n'a été divulguée sur l'avancement de l'enquête. La santé de Mohamed Adel s'est dégradée depuis qu'il a entamé une grève de la faim le 7 décembre 2025 pour protester contre le refus des autorités de le libérer, alors qu'il a purgé sa peine.

La prison du Dixième jour de ramadan a permis à sa famille de lui rendre visite une fois par mois, ainsi que lors de visites occasionnelles exceptionnelles accordées au moment des fêtes nationales ou religieuses. Les autorités égyptiennes ont refusé à plusieurs reprises à Mohamed Adel l'accès à des soins médicaux adéquats en prison, ainsi que son transfert vers des hôpitaux extérieurs pour y subir des examens et recevoir des traitements qui ne sont pas dispensés en prison. Il n'a bénéficié d'un examen médical qu'une seule fois depuis son arrestation en 2018, lorsque les autorités de la prison de très haute sécurité de Gamassa l'ont transféré en août 2024 à l'hôpital général de Mansoura pour plusieurs problèmes de santé, notamment une déchirure du ligament et une accumulation de liquide au niveau du genou. D'après un rapport médical qu'il a été autorisé à consulter pendant son séjour à l'hôpital, son état nécessite une opération de prothèse du genou, qui lui a été refusée. Selon son épouse, il souffre également d'atrophie musculaire et d'une luxation au niveau de l'épaule. Il présente en outre des douleurs thoraciques non diagnostiquées. Il a également développé une décoloration brun foncé des ongles, qui sont cassants, et ce pour une cause inconnue, les autorités n'ayant pas pris l'initiative de l'orienter vers un examen médical. Son état de santé s'est gravement détérioré du fait de la grève de la faim qu'il observe depuis le 7 décembre 2025 ; il a perdu beaucoup de poids.

En 2024 et 2025, les autorités carcérales ont empêché Mohamed Adel de passer ses examens de troisième cycle universitaire, en tant qu'étudiant en droit public affilié à l'université de Mansoura.

Le 6 avril, Ahmed Douma, militant connu, a été arrêté après sa comparution devant le service du procureur général de la sûreté de l'État, durant laquelle il a été interrogé au sujet d'un article diffusé le 25 mars 2026 à propos de conditions de détention. Le 3 juin 2026, le tribunal correctionnel du Nouveau Caire l'a condamné à un an d'emprisonnement avec travaux forcés pour diffusion de « fausses informations », alors qu'il n'avait fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 16 octobre 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Mohamed Adel (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/0711/2026/fr/>